

SOCIETE PEDAGOGIQUE VAUDOISE
SECTION DE LA VALLEE

VERS UNE REFORME DE STRUCTURE DES ECOLES
DU DISTRICT DE LA VALLEE

Préambule

Le système scolaire vaudois actuel donne d'évidents signes de vieillissement. Nos autorités cantonales en sont bien conscientes. Elles l'ont prouvé en introduisant en 1956 déjà la réforme de structure de l'enseignement secondaire. Cette réalisation n'était toutefois qu'un commencement; il fallait en effet généraliser cette réforme à l'ensemble de l'école vaudoise. Voilà pourquoi le Conseil d'Etat désignait, le 15 janvier 1960, une commission extra-parlementaire, dite "commission des 40", chargée de l'étude de la structure d'ensemble de l'école vaudoise. Les travaux des commissaires s'étalèrent sur quatre ans. Leur rapport fut remis au Conseil d'Etat le 24 juin 1964.

L'importance d'un tel document ne pouvait échapper à l'attention du corps enseignant vaudois. Un extrait de sa conclusion retint tout particulièrement l'intérêt de la section SPV de la Vallée. Le voici :

" L'ampleur même du problème interdit qu'on mène l'étude à chef, qu'on élabore des textes légaux et qu'on passe à la réalisation sans que l'organisation proposée soit mise à l'épreuve, dans une phase expérimentale touchant au moins trois régions de caractères différents :

- une zone urbaine à forte densité scolaire;
- une zone mixte : ville d'importance moyenne et zone rurale avoisinante;
- une zone rurale.

Ces expériences devraient débiter dans un bref délai, avant même que la loi souhaitée entre dans sa phase d'élaboration. "

Notre district ne réunit-il pas tous les caractères d'une zone mixte ? De plus, sa situation géographique en fait un tout bien délimité. D'autre part, il est le district vaudois qui compte le plus petit nombre de communes, ce qui entraîne une simplification des démarches inhérentes à la réforme envisagée. Des autorités locales ouvertes et bienveillantes, une population scolaire peu nombreuse, des classes peu chargées, autant d'éléments favorables à des essais. Ajoutons que la jeunesse du corps enseignant "combié" peut susciter le "grain d'enthousiasme" nécessaire à la mise en place d'un système scolaire dynamique.

Ces considérations ont amené la section SPV de la Vallée à désigner une commission dont la mission était d'envisager la réforme de structure dans le cadre restreint de notre district. Cette commission compte 8 membres qui représentent les diverses régions de la Vallée, ainsi que les divers degrés de l'enseignement actuel. Ce sont :

Melle Gabrielle Reymond	classe enfantine	Bas-du-Chenit
Mme Andrée Rochat	degré inférieur	Les Bioux
Melle Jacqueline Mikesch	degré moyen	Bas- de-la-Combe
Mr. Serge Carrard	degré moyen	Le Sentier
Mr. Gilbert Reymond	degré supérieur	Les Charbonnières
Mr. Gilbert Capt	classe supérieure	Chez-le-Maitre
Mr. Paul-Eugène Reymond	collège secondaire	Chez-le-Maitre
Mr. Gaston Cardinaux	président de la section SPV	La Vallée

Enseignement du premier degré : de 6 à 10 ans

" Il ne sera probablement pas possible de maintenir purement et simplement le programme actuel des quatre premières classes primaires, du fait que l'âge moyen des élèves, dans la nouvelle organisation, sera un peu inférieur. Mais l'aménagement du programme ne présente guère de difficulté. " *

Comme nous le verrons plus loin, les grands élèves quitteront leurs villages et se rendront au centre éducatif de Chez-le-Maître. De ce fait, certaines salles d'école deviendront inoccupées. Cela permettra de regrouper les plus jeunes dans les villages principaux. Certaines classes de hameaux, actuellement désuètes, pourront alors être fermées.

Un problème corollaire à résoudre : comment assurer les déplacements des tout petits ?

Cycle d'orientation : de 10 à 12 ans

" La période de 10 à 12 ans couverte par le cycle d'orientation, charnière entre le premier cycle et le second degré, est le point critique de toute l'organisation. Il n'y a rien d'étonnant à cela puisque c'est la période où va s'orienter d'une manière décisive pour la majorité des élèves, la carrière scolaire dont dépendront, en définitive, les débouchés vers la formation professionnelle. Dans aucune autre période de la scolarité, l'école n'assume une responsabilité aussi lourde ... " *

De 10 à 11 ans, les élèves seront réunis dans des classes d'orientation scolaire (5 ou 6 classes dans le district). Il faudra trouver des maîtres ou maîtresses qui s'intéressent à cet aspect nouveau de leur profession. Hélas ! force nous est de reconnaître que tout est encore à créer dans ce secteur de l'enseignement.

Les élèves les plus doués entreront dans la classe d'orientation pré-gymnastique à la fin de cette première année.

De 11 à 12 ans, les élèves seront divisés en deux groupes :

1. la classe d'orientation pré-gymnastique pour les meilleurs ;
2. 4 ou 5 classes groupant la majorité des élèves qui seront orientés vers les divisions du 2ème degré (générale et pratique) ou vers la division pré-gymnastique (avec un an de retard).

Enseignement du deuxième degré : de 12 à 16 ans

La division pré-gymnastique "comprendra quatre classes, comme les autres divisions, mais sera précédée de la classe d'orientation du type secondaire actuel, incluse dans le cycle d'orientation général, seconde année. " *

Sur le plan local, on peut admettre que 20 à 25 élèves par an sont capables de profiter d'un tel enseignement. Ce nombre restreint d'élèves limitera peut-être le nombre des options offertes. Notre commission a classé ces options en fonction des nécessités de l'endroit :

1. option mathématiques-sciences
2. option langues modernes
3. option latin-anglais (option latin-grec abandonnée)

Une idée mériterait d'être retenue : le jumelage des collèges de Chez-le-Maître et de Vallorbe permettrait peut-être d'offrir aux élèves les 4 options possibles.

* extraits du rapports des 40

" La division générale est destinée à recevoir les élèves du niveau de ceux qui, actuellement, fréquentent la division du même nom des collèges et les classes supérieures. Sa fonction est aussi comparable à celle des Sekundarschulen alémaniques.

Dans les deux premières années, le programme serait commun à tous les élèves et comprendrait l'allemand dès la première, l'anglais dès la seconde.

Dès la troisième année (âge normal : 14 ans), deux options seraient offertes, une troisième s'y ajoutant si les circonstances locales le permettent ..." *

Dans notre district, nous avons admis que 40 à 42 élèves par année seront susceptibles de suivre avec profit l'enseignement de la division générale.

Ils seront ainsi répartis :

	Chez-le-Maître		Le Pont	
à 12 ans :	28 élèves	+	14 élèves	= 42 élèves
à 13 ans :	28 élèves	+	14 élèves	= 42 élèves
ce qui donne :	2 classes à 1 année de programme		1 classe à 2 années de programme	

De 14 à 16 ans, tous les élèves de cette division seront réunis à Chez-le-Maître. A raison de 42 élèves par an, il est alors possible de prévoir 2 options :

	option sciences		option commerce	
à 14 ans	21 élèves	+	21 élèves	= 42 élèves
à 15 ans	21 élèves	+	21 élèves	= 42 élèves
ce qui donne :	2 classes à 1 année de programme		2 classes à 1 année de programme	

" L'option sciences préparerait aux écoles des métiers, aux apprentissages artisanaux ou industriels, au technicum. Les meilleurs élèves sortant de la division générale, option sciences, seraient admis dans une classe de raccordement, au niveau de la dernière année de la section pré-gymnasiale mathématiques-sciences, et auraient accès au Gymnase dans la section du même type.

L'option commerce comporterait le programme de la division inférieure de l'Ecole supérieure de commerce et donnerait accès, soit à la 3ème année de cet établissement en vue de l'obtention du diplôme ou du certificat de maturité commerciale, soit aux apprentissages de commerce et d'administration. " *

Notre commission a renoncé à l'option langues offerte dans le rapport des 40 pour deux raisons :

- tous les élèves de cette division recevront des cours d'allemand et d'anglais;
- double emploi avec l'option langues modernes de la division pré-gymnasiale.

Notre commission s'est préoccupée longuement des problèmes posés par la réalisation de la division pratique. C'est là, semble-t-il, que des solutions doivent être trouvées au plus tôt.

" Si l'une des préoccupations majeures de la réforme à l'étude est de mieux doter le canton des élites intellectuelles qu'il réclame, un souci tout aussi légitime est d'élever le niveau éducatif des élèves les moins doués sur le plan scolaire. Comme les moyens traditionnels se révèlent de moins en moins propres à éveiller l'appétit intellectuel d'adolescents peu enclins à l'étude, il est indispensable de repenser fondamentalement tout le problème de l'enseignement dans le secteur correspondant aux classes primaires terminales actuelles. " *

Le rapport présenté par Monsieur Nicole à la Commission scolaire du Chenit, en avril 1966, s'attache essentiellement à la division pratique. Notre commission se rallie à l'ensemble de ce document, sauf sur un point : dans cette division et dès l'âge de 13 ans, tous les élèves de la Vallée doivent être groupés au centre éducatif de Chez-le-Maître, et non pas seulement les écoliers du Chenit. En effet, la population scolaire du district est juste suffisante pour permettre la création d'un seul centre scolaire complet. Toute autre solution ne saurait être que partielle.

Les statistiques montrent qu'une soixantaine d'élèves seraient répartis chaque année dans les trois options de la division pratique :

1. " L'option technique, mettant l'accent sur le calcul, les éléments d'algèbre et de géométrie, et les manipulations scientifiques.
2. " L'option commerciale, avec comme branches caractéristiques l'allemand, les branches commerciales élémentaires, et les activités développant l'élocution, la présentation, les qualités d'entregent.
3. " L'option manuelle, avec recours encore plus marqué qu'ailleurs aux méthodes concrètes, aux manipulations, à l'étude du milieu ambiant, et naturellement aux travaux manuels. " *

Pendant la première année, le programme de base serait le même pour tous les élèves, avec quelques heures à options spécialisées, (âge normal : 12 ans).

Durant les trois dernières années, les programmes seraient nettement différenciés, selon l'option choisie.

Il serait heureux que tous les élèves quittant cette division reçoivent un certificat en cas de réussite des examens finals.

Conclusion

Notre commission s'est efforcée de mettre au point une organisation "idéale" des écoles de la Vallée, tout en s'inspirant largement du rapport de la commission extra-parlementaire. La structure scolaire que nous nous permettons de présenter à nos autorités nous semble être très favorable à nos élèves.

De plus, il nous paraît essentiel que le but à atteindre soit fixé avec précision. Il sera par la suite plus aisé d'adopter la ligne de conduite qui permettra d'y parvenir au mieux.

Nous n'ignorons pas que nos propositions vont poser de graves problèmes à nos autorités. D'avance, nous sommes reconnaissants de ce qu'elles entreprendront.

Il faudra tout d'abord qu'elles réalisent une entente des 3 communes du district. "L'existence d'un complexe scolaire complet ne sera possible qu'au centre d'une aire de recrutement suffisamment peuplée pour fournir des effectifs raisonnables. Des regroupements de classes, la constitution de cercles scolaires intercommunaux, s'imposeront avec une ampleur beaucoup plus vaste que maintenant. " *

Puis viendront les constructions scolaires, la spécialisation des maîtres, l'élaboration des programmes, le transport des élèves ...

Il est bien évident que la mise en place de la nouvelle organisation complète sera une oeuvre de longue haleine. Cependant, si tout se déroule normalement, notre commission estime, avec Monsieur Nicole, que la division pratique peut être réalisée dès le printemps 1968. Cet événement marquera le début d'une période transitoire.

Ajoutons enfin que notre projet s'insère parfaitement dans le vaste contexte de l'Ecole romande.

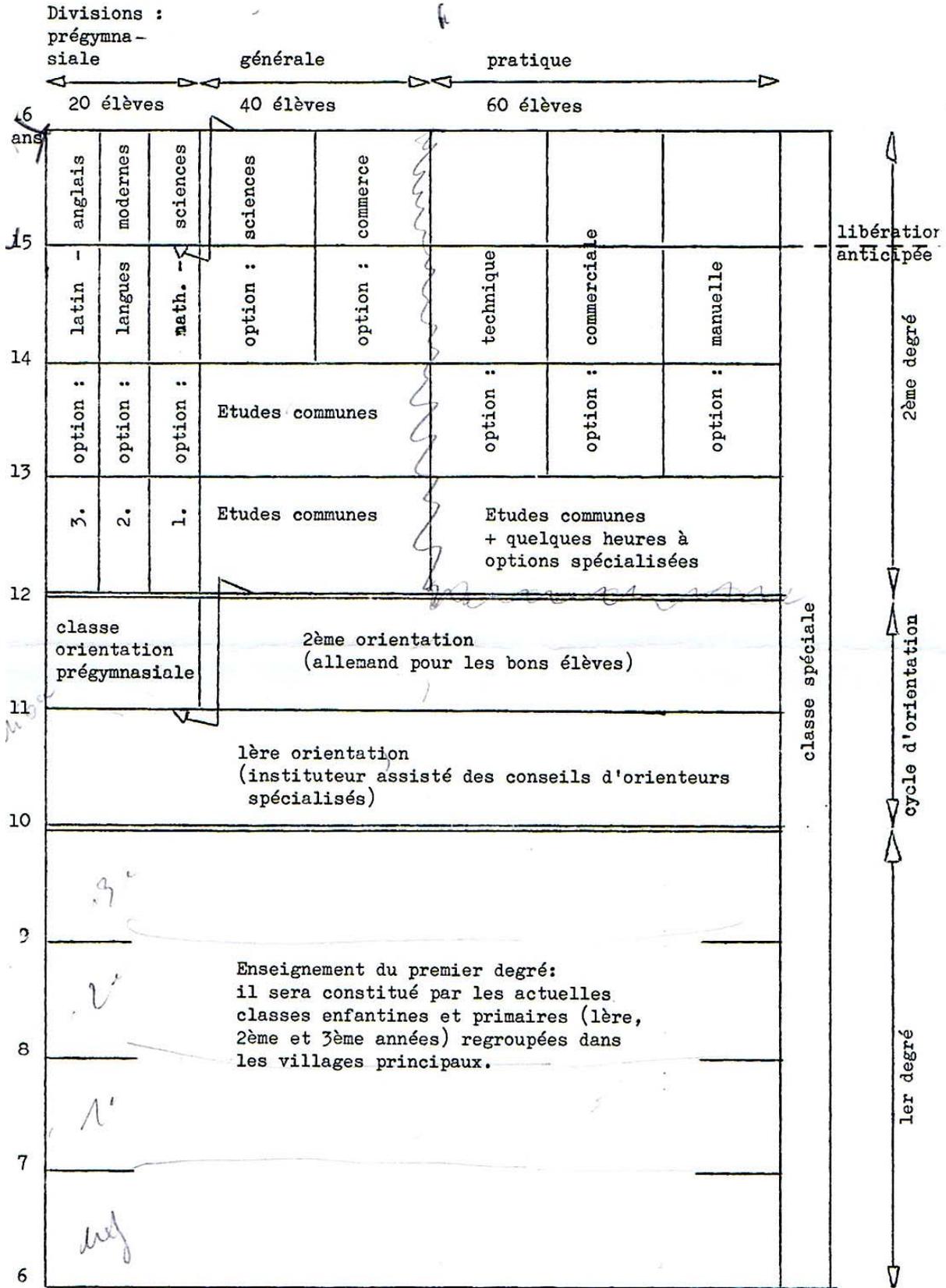
Pour la commission :

le rapporteur : Gilbert Capt

Le Brassus, le 29 octobre 1966

TABLEAUX

Structure de l'école vaudoise (de 6 à 16 ans).	page 8
I Effectif des écoles de la Vallée en été 1966	9
II Enfants en âge préscolaire	10
III Population enfantine de la Vallée, naissances de 1951 à 1965.	11
IV Répartition probable des effectifs au printemps 1968.	12
a. L'enseignement du 2ème degré.	
V Répartition probable des effectifs au printemps 1968.	13
b. Le cycle d'orientation.	
c. L'enseignement du premier degré.	



REFORME DE STRUCTURE

Effectif des écoles de la Vallée en été 1966

divisions	prégym- nasiale collège	générale		pratique				totaux pour le Chenit	générale L'Abbaye (commune)	pratique Le Lieu (id.)	totaux pour la Vallée
		cl. sup. 1, 2, 3	cl. mén.	Sentier	Brassus	Orient					
9e	13	12	18	2	-	2		47	15	1	63
8e	24	15		16	8	3		66	10	7	92
7e	24	16		12	15	6		73	15	10	104
6e	24	27		17	12	4		84	10	12	111
5e	23			34	18	10		85		16	115
4e	22			40	20	14		96		20	123
3e				61	30	14		105		25	151
2e				45	21	20		86		23	127
1e				34	29	20		83		25	126
enfant.				35	19	15		69		21	107
totaux	130	70	18	296	172	108		794	210	115	1119

TABLEAU I

b STATISTIQUES RELATIVES A LA POPULATION
ENFANTINE

1 9 1

TABEAU II

ENFANTS EN AGE PRESCOLAIRE

Année de naissance :	1961	1962	1963	1964	1965
Le Sentier	31	37	36	36	39
Le Brassus	21	33	24	24	25
L'Orient	14	16	17	13	25
Le Chenit	66	86	77	73	89
Le Pont	7	6	4	8	8
L'Abbaye	5	2	3	3	7
Les Bioux	12	5	13	11	9
L'Abbaye (commune)	24	13	20	22	24
Le Lieu	3	4	12	5	8
Le Séchey	1	4	2	2	-
Les Charbonnières	4	8	3	2	4
Le Lieu (commune)	8	16	17	9	12
La Vallée	98	115	114	104	125

Comparaison des tableaux I et II

Effectif moyen annuel des élèves en âge scolaire : 111,9

Effectif moyen annuel des élèves en âge préscolaire : 111,2

Ces deux moyennes sont remarquablement proches l'une de l'autre; cette stabilité des effectifs n'est pourtant qu'apparente !

En effet, le graphique du tableau III révèle de très grands écarts d'effectif d'une année à l'autre.

Pour les deux dernières années de la scolarité, la subite diminution du nombre des élèves s'explique par les libérations anticipées ou par les échecs scolaires (élèves "redoublards" quittant l'école à la fin de la 7ème ou 8ème année).

TABLEAU III

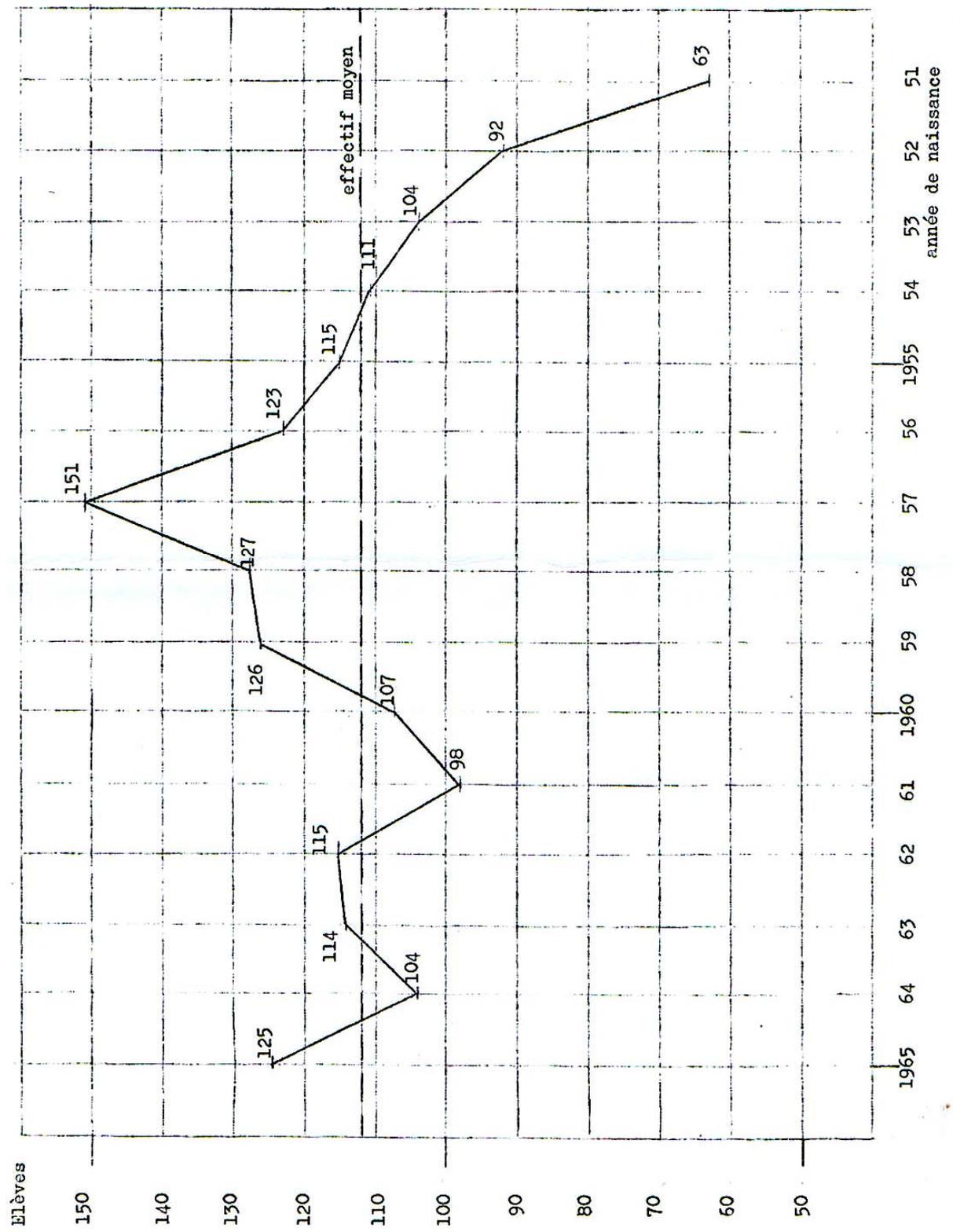


TABLEAU IV

Répartition probable des effectifs au printemps 1968

a L'enseignement du 2ème degré

Communes	Le Chenit			L' Abbaye		Le Lieu		totaux annuels
	prégymnasiale	générale	pratique	générale	pratique	générale	pratique	
Divisions	collège	cl. sup. 1,2,3,4	option technique	option commerciale	option manuelle	cl. sup. 1, 2	-----	
10 ème année	24	16	prévisions difficiles	15	-	-	-	?
9 ème	24	27	17	17	16	10	-	111
8 ème	23	28	20	20	20	14	-	115
7 ème	22	28	25 au Sentier	12 au Brassus	9 à L'Orient	14	10	123

Hypothèse

1 Les constructions scolaires sont achevées à Chez-le-Maitre.

2 Division pratique : dès l'âge de 13 ans, tous les élèves de la Vallée sont réunis.

3 Division générale : elle est constituée provisoirement par 6 classes supérieures

4 Division pré-gymnasiale : pas de modification avant 1968

Remarque : en 7ème année, les élèves de la division pratique restent dans leurs villages respectifs.

TABLEAU V
 Répartition probable des effectifs au printemps 1968 (fin)
 b Le cycle d'orientation
 c L'enseignement du premier degré.

Communes	Le Chenit				L'Abbaye	Le Lieu	totaux annuels
	Collège	Le Sentier	Le Brassus	L'Orient			
6 ème année	30	49	24	11	20	17	151
5 ème	24	36	17	16	19	15	127
4 ème	--	34	29	20	25	18	126
3 ème	--	35	19	15	21	17	107
2 ème	--	31	21	14	24	8	98
1 ère	--	37	33	16	13	16	115